

CONSEIL SYNDICAL du 13 décembre 2017 : **COMPTE-RENDU**

L'an deux mille dix-sept, le treizième jour du mois de décembre, à 10H00, le comité syndical du Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'animation du Château de Saint Mesmin, s'est réuni à Saint André sur Sèvre, en la présence de Sylvie RENAUDIN, présidente du Conseil Syndical du Château de Saint Mesmin.

Date convocation par email : Le 14 novembre 2017

- Préambule :

Nomination du secrétaire de séance : Philippe PAILLAT

Vérification du Quorum : OUI

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 11 octobre 2017

Etaient Présents :

Mesdames Sylvie RENAUDIN, Bérengère SOULARD et Marie-Christine BURCH.

Messieurs Philippe ROBIN, Thierry MAROLLEAU, Rodolphe CHALLET et Philippe PAILLAT.

Etaient excusés : Mesdames Michelle DEVANNE (bon pour pouvoir à Madame Marie Christine BURCH), Odile GATARD (Bon pour pouvoir à Philippe PAILLAT), Estelle GERBAUD, Véronique SORIN, Communauté d'agglomération du bocage bressuirais, Messieurs Dany GRELLIER, Bernard MILLET Vincent LERMITTE, Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Etaient Absents : Messieurs Valentin JOSSE, François BON, Guillaume JEAN.

Ont assisté également : Messieurs Jean Daniel MENARD, Conseil Départemental de la Vendée, Yves GASSOT, Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 7

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte a délibéré sur les points suivants.

A- GESTION&ADMINISTRATION

EXECUTION BUDGETAIRE 2017 : au 13.12.2017

Exécution budgétaire a été présentée en séance comme suit

FONCTIONNEMENT	BP 2017	Réalisé au 13,12,2017	%
Dépenses	239 900,00 €	232 363,53 €	96,86%
Recettes	239 900,00 €	211 402,61 €	88,12%
Détails dépenses Fonctionnement			
011 Charges à caractère général	97 760,00 €	90 105,46 €	92,17%
012 Charges de personnel	119 294,36 €	119 412,43 €	100,10%
022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	

023 Virement section fct	0,00 €	0,00 €	
042 Dotations aux amortissements	22 845,64 €	22 845,64 €	100,00%
Détails recettes Fonctionnement			
Produits des services	100 800,00 €	91 402,61 €	90,68%
Participations statutaires	75 000,00 €	75 000,00 €	100,00%
Autres subventions	45 000,00 €	45 000,00 €	100,00%
Subventions except.			
resultat de fonctionnement reporté	19 100,00 €		
INVESTISSEMENT	BP 2017	Réalisé au 13,12,2017	%
Dépenses	419 690,16 €	0,00 €	0,00%
Recettes	419 690,16 €	43 776,31 €	10,43%
Détails dépenses Investissement			
001 solde exécution reporté n-1			
041 opération patrimoniale			
20 Immobilisations incorporelles			
21 Immobilisations corporelles	4 500,00 €		0,00%
23 Immobilisations en cours			
1027 Bilan sanitaire	3 000,00 €		0,00%
1028 Local technique	315 500,00 €		0,00%
1029 Haute cour- Eaux pluviales	94 000,00 €		0,00%
020 dépenses imprévues	2 690,16 €		
Détails recettes Investissement			
10222 FCTVA2015	2 500,00 €	2 492,28 €	99,69%
001 excédent antérieur reporté	223 293,98 €		
1027 Bilan sanitaire			
1028 Local technique	153 196,00 €	583,85 €	0,38%
1068 excédent fonct reporté	17 854,54 €	17 854,54 €	
Solde d'exécution reporté			
040 Amortissements	22 845,64 €	22 845,64 €	100,00%
16 emprunts et dettes			
021 virement de la section fonctionnement	0,00 €		

Un point sur les charges électriques du château sera présenté lors d'une prochaine séance

DECISION MODIFICATIVE

Il avait été provisionné la somme de 119 294.36 € en charge de personnel (chap 012) pour l'année 2017.

Afin de clôturer les charges du 4eme trimestre, Ainsi, il est ainsi proposé une décision modificative comme suit :

Chap 011 / article 60632 : Fournitures de petit équipement : - 500 €

Vers

Chap 012 / 64111 : + 500 €

Proposition retenue

Les membres présents du syndicat Mixte valident la décision modificative n°1 permettant ainsi le paiement des charges salariales de fin d'année 2017
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

INDEMNITES CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR DE BRESSUIRE

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Il est proposé aux membres du conseil syndical de

- Demander le concours du trésorier payeur du Centre des Finances Publiques de Bressuire pour assurer des prestations de conseil en lui accordant l'indemnité de conseil au taux de 100% par an : indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et qui serait attribuée à Monsieur Benoit SAMSON, comptable du trésor de Bressuire, à compter du 01.01.2018.

Proposition non retenue

Les membres du le Conseil Syndical donnent **ne donnent pas** leur accord pour le paiement d'une indemnité de conseil au trésorier payeur du Centre des Finances Publiques de Bressuire, Monsieur Benoit SAMSON, à compter du 01.01.2018.
Ils laissent Madame la Présidente signer tout document relatif à ce dossier.

Il n'est pas demandé à l'heure actuelle de missions spécifiques au comptable et de plus, dans le cadre de restrictions budgétaires actuelles, il ne sera pas versé d'indemnités au comptable. Au vu d'investissements futurs, cette demande pourrait être de nouveau ré-étudiée.

RENOUVELLEMENT CONVENTION COMMERCIALISATION : OTSI Bocage Bressuirais

Convention « COMMERCIALISATION GROUPES ENFANTS » : BOCAGE DES ENFANTS »

Le « Bocage des enfants » est un réseau de partenaires du Bocage Bressuirais qui souhaitent partager avec les groupes d'enfants et leurs enseignants & animateurs leur goût pour la nature, l'histoire, le sport, etc...

Ils proposent ainsi des activités à la journée et sur plusieurs jours.

Dans le cadre de ce partenariat, l'Office de tourisme du Pays du Bocage bressuirais s'est joint à l'opération comme pilote et coordonnateur du projet et maître d'ouvrage par sa centrale de réservations.

Une convention a été établie en 2015 entre l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais et les partenaires afin de définir les modalités du partenariat. Cette dernière doit être renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans.

Convention « COMMERCIALISATION GROUPES ADULTES »

L'office de tourisme du Bocage Bressuirais s'est doté d'un service réservation qui assure la commercialisation de journée et de séjour touristiques pour des groupes d'adultes.

A cet effet, le château de Saint Mesmin autorise depuis 2012 par convention l'office de tourisme à commercialiser ses prestations.

Une convention a été établie et cette dernière doit être réactualisée pour une nouvelle période de 3 ans.

Proposition : Commissionnement octroyé à l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais pour la commercialisation de séjours et journées pour groupes d'adultes et enfants serait de :

- 8% (hors prestations réalisées par un tiers dans le cadre du « Bocage des enfants »).

Gratuité pour le chauffeur & accompagnateur.

Proposition retenue

Les membres du Conseil Syndical valident la mise en place de convention de commercialisation pour accueil de groupes (adultes et enfants) au château de Saint Mesmin au taux de commissionnement de 8% octroyé à l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée de 3 ans.

Ils laissent Madame la Présidente signer tout document relatif à ce dossier.

B- PERSONNEL

MISE EN PLACE DU RIFSEEP : Pour information

La présentation du RIFSEEP a été faite en séance (cf. PJ)

Après renseignements pris auprès des services de l'AGGLO2B et de Madame LAVERGNE, il n'y a pas de maintien de l'IFSE en longue maladie. (Dispositif appliqué dans le cadre de la parité fonction public d'Etat et FPT, les services de la préfecture obligent les collectivités à suivre les dispositions de l'Etat car le Régime indemnitaire de la FPT ne doit pas être plus favorable que celui de l'Etat).

Après présentation aux membres du conseil syndical, le projet de mise en place du RIFSEEP sera envoyé au CTP du centre de gestion des Deux-Sèvres pour avis puis délibéré par la suite en conseil syndical.

ADHESION MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE : CDG 79

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres met à disposition des collectivités territoriales un service de médecine professionnelle et préventive. Il est possible d'y adhérer pour l'ensemble de ses personnels fonctionnaires (stagiaires et titulaires) et de ses agents contractuels de droits publics.

Cette prestation comprendrait :

- La surveillance médicale des salariés (visite des agents tous les 2 ou 3 ans)
- La surveillance de l'hygiène et de la sécurité de ses divers locaux.

Coût par agent : forfait annuel de 45 €/an (à compter de 2018)

Adhésion sans limitation de durée.

Proposition retenue

Les membres du Conseil Syndical valident la mise en place d'une convention relative à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ils laissent Madame la Présidente signer tout document relatif à ce dossier.

C- ANIMATION

SAISON 2018 : CHOIX DE LA COMPAGNIE D'ANIMATION ESTIVALE

Les compagnies retenues pour 2018 développeront la thématique suivante :

« Le chevalier à l'honneur »

Le cahier des charges pour la mise en place des visites théâtralisées au château de Saint Mesmin 2018 portant sur la thématique « **Le chevalier à l'honneur** » a été transmis aux structures désireuses de mettre en place un programme de visites théâtralisées au château de Saint Mesmin avec gestion des moyens humains, des moyens techniques et administratifs.

La consultation a été lancée le 16 octobre 2017

- par parution sur le site web du château de Saint Mesmin : <http://www.chateau-saintmesmin.com/collectivite.php>

Calendrier prévisionnel de la procédure

Lundi 16 octobre 2017	Envoi de la consultation
Lundi 16 octobre 2017	Envoi ou mise à disposition du dossier
Vendredi 3 novembre 2017	Date limite de réception des propositions
Mercredi 13 décembre 2017	Attribution du marché

Rappel de l'application du règlement de consultation :

Valeur technique : 40 %

Une valeur technique pour apprécier :

- La compréhension de la commande et des attentes du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin
- La pertinence de la méthodologie proposée et les moyens mis en œuvre pour réaliser la prestation.
- Les références de candidat pour des prestations similaires.
- Les qualifications et expériences des intervenants.

Prix des prestations : 60 %

Une note de 10 sera attribuée au candidat dont l'offre est financièrement la plus avantageuse. Pour les autres candidats, il sera fait application de la formule suivante : $[(10 \times \text{l'offre financièrement la plus avantageuse}) / \text{la somme des prix du candidat}]$. Chaque note sera ensuite pondérée par le pourcentage ci-dessus.

Cinq structures ont reçu le dossier de consultation comme suit :

STRUCTURES

L'ORIFLAMME (31)

ARMEDIA

ENTRESORTS

LA LUNE D'AMBRE

APHV

Contact

Cecilia CHOPO

Stéphane CROTTI

Eve LEROUX

Laurette ESTEVE

Christophe DARGERÉ

Le retour des offres est le suivant :

VISITES THEATRALISEES 2018 3 artistes sur 50 jours	PRIX 60 %			Valeur technique 40%		Note globale	Position
	Montant € TTC	Note	Points	Note	Points		
Animations avec 3 artistes							
ORIFLAMME (31)	29 329,00 €	10,00	60,00	8	32,00	92,00	1
ENTRESORTS (69)	0,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0,00	#DIV/0!	/
APHV	0,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0,00	#DIV/0!	/
LUNE d'AMBRE	0,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0,00	#DIV/0!	/
ARMEDIA	0,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0,00	#DIV/0!	/

Proposition retenue

Les membres du Conseil Syndical présents valident le choix de la compagnie L'ORIFLAMME qui participera à la programmation estivale journalière 2018 « Le chevalier à l'honneur » et laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Proposition de réfléchir pour les années à venir sur des spectacles journaliers à heures fixes pendant la haute saison (jauge suffisante dans la basse-cour) et de réserver le château à d'autres activités (visites guidées, etc..).

SAISON 2018: CHOIX DES AUTRES INTERVENANTS D'ANIMATION

En complément de la thématique retenue 2018 : « Le chevalier à l'honneur » autour de trois pôles d'animations quotidiennes :

- Le chevalier intendant : gérer le domaine
- Le chevalier courtois : s'éduquer et séduire
- Le chevalier guerrier : s'entraîner à la bataille

Le château de Saint Mesmin accueillera tout au long des week-ends de juillet et août et durant les dimanches hors saison des « histoires de chevaliers et de chevalerie » et autres manifestations comme suit :

Dates	Thématiques	Structures / Compagnies	Statuts	Nb jrs	Nb pers.	Montant € TTC	Héberg.	TOTAL WE
14 et 15 avril	Mystery Challenge/escape game	Lovasport	Prof.	2	1	0,00 €	- €	0,00 €
05-mai	Balade nocturne	ACHASME	Asso.			0,00 €	- €	0,00 €
1er juin	Cinéma de plein air	Familles Rurales st mesmin	Asso.			880,00 €	- €	880,00 €
10-juin	RAMDAM/ concert et bal	Outre-Mesure	Prof.	1	50	527,50 €	- €	527,50 €
17 juin	Chevalier bien harnaché	Tard Venus	Asso.	1	1	400,00 €	- €	400,00 €
24 juin	Histoires de Chevalier	Dame Aénor	Prof.	1	1	300,00 €	- €	300,00 €
30 juin	Balade nocturne	ACHASME	Asso.	1		0,00 €	- €	0,00 €
1er juillet	Concert et bal Renaissance	Outre-Mesure	Prof.	1	7	0,00 €	- €	0,00 €
8 juillet au 26 août	Le Chevalier à l'honneur	L'Oriflamme	Prof.	50	3	29 329,00 €	- €	29 329,00 €
14 et 15 juillet	Portrait de chevalier	Fer de Lance	Asso.	2	8	800,00 €	- €	800,00 €
21 et 22 juillet	Pour l'amour d'un chevalier	Dame Aénor et Me Bouzine	Prof.	1	2	900,00 €	- €	900,00 €
28 et 29 juillet	Chevalier sur le pied de guerre	Tard-Venus	Asso.	2	15	800,00 €	- €	800,00 €
4 et 5 août	Adoubement de chevalier	Lez Nominœ	Prof.	2	1	900,00 €	- €	900,00 €
11 et 12 août	Chevalier en herbe	Hoel le Jangleur	Prof.	2	2	1 170,00 €	- €	1 170,00 €
18 et 19 août	Joutes de chevaliers	Chevaliers pourpres	Asso.	2	10	800,00 €	- €	800,00 €
25 et 26 août	Chevalier à l'entraînement	Lions de Guerre	Asso.	2	10	650,00 €	- €	650,00 €
27 août au 2 septembre	Jeux en bois	Le Temps des jeux	Prof.	7	0	500,00 €	- €	500,00 €
02 septembre	Démonstration escrime médiévale	AMHE Bast'Yon	Asso.	1	15	0,00 €	- €	0,00 €
15 et 16 septembre	JEP	Métiers restauration	Prof.	2	?	0,00 €	- €	0,00 €
15 septembre	Balade nocturne	ACHASME	Asso.			0,00 €	- €	0,00 €
29 et 30 septembre	Mystery Challenge/escape game	Lovasport	Prof.	2		0,00 €	- €	0,00 €
21 au 25 octobre	Jeu pré ouverture école de magie	En interne	Synd.	5	0	0,00 €	- €	0,00 €
27 et 28 octobre	Ecole de Magie	Confrérie Facétieuse	Asso.	2	40	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
1er au 4 novembre	Jeux en bois (grand tournoi de la magie)	Le Temps des jeux	Prof.	4	2	1 000,00 €	0	1 000,00 €
TOTAUX				93	166	39 956,50 €	0,00 €	39 956,50 €

Proposition retenue

Les membres du Conseil Syndical présents valident l'ensemble des structures qui participeront à la programmation 2018 : « Le chevalier à l'honneur ».

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

CREATION / IMPRESSION 2018

La société UNIVERS'ELLES retenue pour la charte graphique a présenté son offre de création pour la documentation d'animation 2018 de la manière suivante :

CHATEAU SAINT MESMIN CREATION DOC ANIMATIONS 2018	Montant 2018		Rappel Montant 2017	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Création visuelle annuelle	380,00 €	456,00 €	305,00 €	366,00 €
Brochure animations, 40 000 ex. 8 pages , 115gr, demi-mat 14,8*21cm (à la française) Quadri R°/V°, 2 piques			520,00 €	624,00 €
Brochure animations, 40 000 ex. 4 pages , 115gr, demi-mat 14,8*21cm (à la française) Quadri R°/V°	305,00 €	366,00 €		
Brochure Groupe Enfant, 3000 ex. 8+6 pages, 115gr, demi-mat 14,8*21cm (à la française) Quadri R°/V°, 2 piques	130,00 €	156,00 €	120,00 €	144,00 €
Plan anglais, 500 ex Dépliant 8 volets 10*15 fermé, 42*30 ouvert Quadri R°/V°	360,00 €	432,00 €		
Brochure anglaise d'animations, 200 ex. 4 pages, 115gr, demi-mat 14,8*21cm (à la française) Quadri R°/V°	305,00 €	366,00 €	290,00 €	348,00 €
Autocollant transparent, 15x45cm, 1 ex. Noir R°, Adhésif vinyl transparent	56,00 €	67,20 €	53,00 €	63,60 €
Déclinaison encarts publicitaires Adaptation visuel dépliant animation aux différents formats imposés. Base 3 visuels	231,00 €	277,20 €	222,00 €	266,40 €
Préparation visuel (base visuel annuel) Affiche abribus 90 ex. par le CD 79	/	/	80,00 €	96,00 €
TOTAL	1 767,00 €	2 120,40 €	1 590,00 €	1 908,00 €

Il a été demandé à des imprimeries locales des devis pour l'impression des supports de communication d'animation 2018, comme suit :

CHATEAU SAINT MESMIN IMPRESSION DOC ANIMATIONS 2018	IMPRESSION CREATIVE		IMPRIMERIE LIAIGRE		PROUTEAU	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Brochure animations, 40 000 ex. 8 pages , 115gr, demi-mat 14,8*21cm (à la française) Quadri R°/V°, 2 piqures	2 164,00 €	2 596,80 €	2 280,00 €	2 736,00 €	3 033,00 €	3 639,60 €
ou						
Brochure animations, 40 000 ex. et 1000 ex. sup. 4 pages , 115gr, demi-mat 14,8*21 cm (à la française) Quadri R°/V°	832,00 €	998,40 €	1 440,00 €	1 728,00 €	2 069,00 €	2 482,80 €
et						
Brochure groupe enfants, 3 000 ex. 8+6 pages , 115gr, demi-mat 14,8*21 cm (à la française) Quadri R°/V°, 2 piqures	704,00 €	844,80 €	930,00 €	1 116,00 €	844,00 €	1 012,80 €
Plan château GB, 500 ex. 115gr, demi-mat 42*29,7cm (format fermé 14,8*10,5cm) Quadri R°/V°	251,00 €	301,20 €	0,00 €	0,00 €	239,00 €	286,80 €
Autocollant transparent, 15x45cm, 1 ex. Noir R°, Adhésif vinyl transparent	47,00 €	56,40 €	27,00 €	32,40 €	40,00 €	48,00 €
Brochure anglaise d'animations, 200 ex. 4 pages, 115gr, demi-mat 14,8*21cm (à la française) Quadri R°/V°	98,00 €	117,60 €	90,00 €	108,00 €	96,00 €	115,20 €
TOTAL	1 932,00 €	2 318,40 €	2 487,00 €	2 984,40 €	3 288,00 €	3 945,60 €
Société retenue	X					
<i>Rappel 2017</i>	<i>3 112,00 €</i>	<i>3 734,40 €</i>				

Une seconde consultation a été faite auprès de l'imprimerie Liaigre à Pouzauges dont les propositions tarifaires ont été intégrées dans le tableau ci-dessus.

Proposition retenue

Les membres du Conseil Syndical présents valident la création par la société UNIVERSELLES et l'impression 2018 par la société IMPRESSION CREATIVE (sous conditions) pour l'ensemble de la communication du château de Saint Mesmin autour du thème 2018 « **Le chevalier à l'honneur** ». Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ACHASME : COLLABORATEUR OCCASIONNEL ou BENEVOLE

La jurisprudence administrative¹ a admis la possibilité pour de simples bénévoles, de pouvoir apporter leur concours à une collectivité territoriale : « *dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au fonctionnement du service public et a donc la qualité de collaborateur occasionnel ou bénévole* ».

¹ C.E. Ass. 22 novembre 1946, commune de Saint Priest la Plaine ; CE 31 mars 1965, n° 61413 ; CE 2 juin 1972, n° 80726 ; CAA Bordeaux 3 mai 2001 n° 97BX02204 ; CE 24 janvier 2007, n° 289646 ; CE, sect. 12 octobre 2009, Chevillard et Cts Blancherelle, req. n° 297075.

Dans ce cadre, le bénévole doit :

- *Participer effectivement au service public*, c'est-à-dire à l'activité d'intérêt général entrant dans les missions du Syndicat mixte pour le château de Saint-Mesmin gestionnaire du site. Il doit apporter une véritable contribution, soit en renfort d'un agent du syndicat mixte, soit en substitution.
- L'intervention du bénévole doit être justifiée, c'est-à-dire dûment demandée ou *acceptée par le syndicat mixte* (sauf urgence caractérisée), avec la rédaction d'un écrit qui sera utile en cas de mise en œuvre d'une responsabilité. L'initiative de l'intervention peut venir du bénévole ou du syndicat mixte.
- Le bénévole doit agir en qualité de simple particulier, pour éviter toute requalification (marché public s'il agit en professionnel, etc...).

L'intérêt d'un tel statut est de pouvoir bénéficier du régime de protection du syndicat mixte, en cas d'accident subi ou causé par le bénévole :

- *Si le bénévole a subi un dommage* : la responsabilité sans faute du Syndicat Mixte est engagée. Il a l'obligation de réparer l'intégralité du préjudice subi par le collaborateur auquel il a eu recours. Le seul cas d'exonération de la responsabilité du Syndicat Mixte réside dans la faute de la victime, comme par exemple une imprudence caractérisée. La réparation envisagée ne peut avoir de caractère forfaitaire. Elle est nécessairement fonction du préjudice subi.
- *Si le bénévole a causé un dommage* : La responsabilité du Syndicat Mixte sera engagée sur le fondement de la faute. Le collaborateur est en effet assimilé dans ce cadre à un agent public et les fautes commises par lui en principe assimilées à des fautes de service. La victime est donc fondée à se retourner contre la collectivité qui a eu recours au collaborateur occasionnel.

Le Syndicat Mixte doit donc s'assurer de posséder une couverture multirisques appropriée garantissant les risques d'accident (**demande en cours**). Il conviendra de vérifier que cette garantie responsabilité générale permet de couvrir les dommages subis ou causés par le bénévole à l'occasion d'une mission de service public.

Toute collaboration donnera lieu à une convention entre le Syndicat Mixte du château de Saint Mesmin et le bénévole.

Proposition retenue

Les membres du Conseil Syndical présents valident la participation de « collaborateur occasionnel » ou « bénévole » au sein des activités mise en place par le Syndicat Mixte gestionnaire du site. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Il sera proposé aux membres de l'association ACHASME de mettre en place une passerelle d'information entre les activités du syndicat mixte et les projets de l'ACHASME. (via des rencontres entre les deux structures).

D- TRAVAUX

Accès internet via l'ADSL

Depuis 2009, le château de Saint Mesmin est connecté via la parabole satellitaire de Nordnet avec une connexion internet difficile.

Depuis le mois de mai 2017, le lieudit « La ville » zone blanche sur la commune de Saint André sur Sèvre, est éligible à l'ADSL.

L'opérateur Orange a donc installé un boîtier Live Box depuis le mois de juin dernier. Des travaux de câblage et d'installation informatique adéquate restent nécessaires.

En effet, l'accès à internet pour alimenter les bureaux dans le château et l'accueil du site nécessite des travaux de câblage dont l'objet a été étudié par des entreprises spécialisées, comme suit :

Travaux câblage/Interne	Montant € HT	Montant € TTC	Choix retenu
Huard Boche	3 750,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Boissinot Electricité	5 010,00 €	6 012,00 €	
INEO centre (ENGIE)	3 918,35 €	4 702,02 €	
et			
Bressuire informatique	922,00 €	1 106,40 €	1 106,40 €
		Total	5 606,40 €

Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical valident les travaux de câblage nécessaires pour l'accès internet du château de Saint Mesmin et valident les entreprises **HUARD/BOCHE** et **BRESSUIRE INFORMATIQUE** pour effectuer ces dits travaux pour un montant de **5 606.40 € TTC**.
Ils laissent madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le paiement s'effectuera sur la ligne programme 1028 du budget d'investissement. : Local technique, article 2313.

Les restes à réaliser seront validés à cet effet.

TRAVAUX 2018 : URGENCE 1 (Local technique)

Une rencontre a eu lieu avec le Cabinet NIGUES le 1^{er} décembre 2017 au château.

Une actualisation de l'estimation travaux a été faite au vu des tendances de remises d'offres actuelles: La révision est d'environ 17% à la hausse.

NB :

- Le marché public (accord cadre) relatif à la maîtrise d'œuvre (2013-2017) avec le cabinet NIGUES s'est terminé le 10.12.2017,
- L'autorisation de travaux est valable jusqu'au 27.05.2018 (prorogation d'1 an/ 4 mois avant)
- La subvention DRAC pour la maîtrise d'œuvre est prorogée jusqu'en Octobre 2018.
- La subvention DRAC pour travaux sera à refaire en 2018 (si vote au budget de l'urgence 1)

Lors d'un prochain comité de pilotage, il sera abordé les travaux de restauration du château, urgences programmées par le cabinet NIGUES en 7 phases.

Le plan de financement de ces dits travaux (sur une base de 5 années à venir) sera étudié tout comme l'autofinancement possible du syndicat mixte.

Arrêté Région Pays de la Loire : en date du 6 avril 2017 (valable 4 ans)

Arrêté Région Nouvelle Aquitaine : en date du 28 mars 2017 (valable 3 ans)

E- DIVERS

PARTENARIAT : DONJON BAZOGES EN PAREDS

Le château de Saint Mesmin et le donjon de Bazoges en Pareds pourraient mettre en œuvre des actions communes d'animations pour les groupes d'enfants.

Une rencontre a eu lieu en novembre dernier et une thématique commune serait ainsi proposée aux enseignants abordant la gastronomie médiévale : « Du jardin à l'écuelle ».

Château Saint Mesmin : 2H00

- Visite commentée axée « gastronomie » : Cuisine, salle de réception, office et arrière-cuisine,
- Table de banquet : Art et manière de manger, découverte des épices, des ustensiles, de la vaisselle et organisation du repas médiéval (bienséance, etc..).

Donjon Bazoges en Pareds : 2H00

- Visite du jardin médiéval et parcours des sens.
- Atelier de semis et de plantation (les enfants rapportent le tout chez eux).

Une fiche PDF serait téléchargeable sur les sites internet des deux châteaux pour le promouvoir.

Une information serait intégrée au dépliant « groupe enfants ».

Une fiche pourrait intégrer le « Bocage des Enfants », (si accord du donjon de Bazoges en pareds).

COLLECTION PRIVEE : POUPEES

Des personnes du Bocage en possession d'une collection de Poupées (environ 500) est à la recherche d'un lieu d'exposition. Il sera proposé aux propriétaires de cette dite collection de rencontrer Madame la Présidente et Caroline Torres Frometa au château pour discuter des conditions éventuelles d'accueil de cette collection au sein du château. (Conditions techniques, sécuritaires, etc..).

Date du prochain COPIL :

Mercredi 24 janvier, à 9H30 en mairie de Saint André sur Sèvre.

FIN DE REUNION : 12H10